



BUNDESAMT FÜR BERUFSBILDUNG UND TECHNOLOGIE **BBT**
OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE **OFFT**
UFFICIO FEDERALE DELLA FORMAZIONE PROFESSIONALE E DELLA TECNOLOGIA **UFFT**

L'initiative « PPP-ésn » est
sur les rails !



STRATÉGIE & CONTROLLING
Effingerstrasse 27
3003 Berne

**Allocution du directeur de l'OFFT, Eric Fumeaux
Inauguration d'une locomotive « L'école sur le net »
le 17 février 2003, gare de Berne**

1. Préambule

Monsieur le Conseiller d'Etat, Monsieur le Président directeur général, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

Préambule

C'est avec grand plaisir que je participe à un tel événement : l'inauguration d'une locomotive aux couleurs de « l'école sur le net ».

Cette locomotive symbolise parfaitement l'impulsion donnée par l'initiative « Partenariat public-privé – L'école sur le net » à la Suisse. Cette impulsion se concrétise grâce à l'investissement de partenaires privés, des cantons et de la Confédération. Je tiens à remercier tout particulièrement ici l'entreprise Swisscom – partenaire de la première heure – à l'honneur aujourd'hui, ainsi que Monsieur le Conseiller d'Etat Mario Annoni, représentant des cantons.

Je vais profiter de cette opportunité pour évoquer l'importance, l'état de la situation et l'avenir des mesures financières mises en œuvre par la Confédération dans le cadre de l'initiative « L'école sur le net ».

2. L'avènement de la société de l'information et des TIC

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication – TIC – et de l'internet en particulier, transforme quotidiennement notre vie économique et sociale. Notre manière de communiquer, de collaborer, de travailler, d'apprendre et d'enseigner s'en trouvent changées. Dans l'avancement de la société de l'information, nous avons tout intérêt à ce que la population, et avant tout la jeune génération, y soit préparée de manière appropriée et durable.

L'avènement de la société de l'information et des TIC

En 1998 déjà, dans « sa stratégie pour une société de l'information », le Conseil fédéral définissait des mesures d'action. Parmi celles-ci, il plaidait pour une vaste campagne de formation. Cinq ans après, soit le 1^{er} août 2002, la loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles entrait en vigueur. Dès lors, l'initiative est sur les rails !

Le soutien financier de la Confédération porte principalement sur des mesures de formation et de formation continue du personnel enseignant. Son action se concentre sur l'utilisation pédagogique et didactique des TIC. Elle concrétise le leitmotiv « USE ICT TO LEARN » – utiliser les TIC pour apprendre. Le financement des infrastructures, des logiciels de formation ainsi que des mesures de formation et de formation continue dans les écoles est quant à lui pris en charge par les cantons et les partenaires privés.

Notre projet est exemplaire car il ne peut exister que grâce à la collaboration étroite de trois partenaires : la Confédération, les cantons, et le secteur privé.

3. L'initiative PPP-ésn, une chance pour les générations futures

L'ensemble du projet est marqué au sceau de la complémentarité et du renforcement mutuel. Il ne remet pas en cause la primauté des cantons en matière de formation. Les mesures correspondantes de la Confédération devront plutôt compléter et renforcer les multiples efforts déjà déployés par les cantons.

L'initiative PPP-ésn, une chance pour les générations futures

C'est à dire : Les jeunes doivent avoir un accès rapide et simple à ces technologies, quelle que soit l'établissement qu'ils fréquentent. Parallèlement, il faut que les enseignants et les organisations scolaires soient capables d'utiliser les TIC à bon escient pour compléter de manière pertinente l'enseignement traditionnel.

L'initiative est limitée à cinq ans, soit du 1^{er} août 2002, date de l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance, au 31 juillet 2007. Les projets des cantons relatifs aux technologies de l'information et de la communication dans le domaine scolaire peuvent être subventionnés par la Confédération jusqu'à hauteur de 80%. Ceci, à condition bien sûr qu'ils répondent aux conditions nécessaires. 81 millions sont à disposition pour les subventionner. Ces sommes énoncées sont en dessous du montant de 92 millions accordés par le Parlement : vous remarquerez que l'initiative n'a pas échappé au « frein à l'endettement ».

4. L'initiative PPP-ésn, l'état de la situation

Malgré les restrictions financières je qualifierai cette initiative de succès dans sa phase initiale. Des subventions fédérales ont été attribuées, et les premiers projets cantonaux sont en cours de réalisation. La loi fédérale a joué un rôle moteur dans la mise en place des formations et des formations continues du personnel enseignant.

L'initiative PPP-ésn, l'état de la situation

À ce jour, 16 projets ont été adoptés par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et des engagements ont été contractés pour un montant total de 19,4 millions de francs, dont quelque 3,3 millions ont déjà été investis en 2002.

La plupart des projets en voie de réalisation – soit neuf – sont des projets intercantonaux visant à la formation d'enseignants et enseignantes qui enseigneront à leur tour au personnel enseignant. Les cantons ont bien sûr tout intérêt à ce que les personnes compétentes soient bien formées.

Dans quatre cas, le personnel enseignant est directement touché par des projets de formation et de formation continue. Ces mesures auront un impact à court terme sur les élèves. Dès 2003, nous pourrons évaluer les premiers effets de ces mesures.

Les trois derniers projets, en fin de compte, peuvent être considérés comme innovants. Ils relèvent du domaine du soutien à la mise en place de formations. Par exemple, un très bon projet nous provient de la Conférence suisse des

directeurs cantonaux de l'instruction publique. Il vise à mettre en place un centre de coordination intercantonal du projet « L'école sur le net ».

5. L'initiative PPP-ésn, perspectives d'avenir

La Confédération entend renforcer la relation de confiance qu'elle a pu établir avec les partenaires privés et les cantons. Il appartiendra à ces derniers d'assurer la pérennité de l'initiative en intégrant les mesures spéciales dans les programmes d'enseignement et les budgets ordinaires après la fin de l'intervention limitée dans le temps de la Confédération. C'est pourquoi nous espérons qu'avec l'aide des cantons, les synergies développées dans le domaine de la formation dans les TIC pourront se concrétiser à un niveau national.

**L'initiative PPP-ésn,
perspectives d'avenir**

Les subventions de la Confédération sont complémentaires à celles des cantons et la conjoncture peu favorable pourrait freiner certains investissements cantonaux. Néanmoins, parcequ'il en va de l'avenir des jeunes générations, il ne faut pas rater le train qui est en gare.

Je profiterai donc de cette occasion pour lancer un appel. La technologie ne pouvant se passer de la transmission du savoir, nous devons unir nos efforts. Pour préparer les élèves à la société de l'information, il est primordial que les partenaires publics maintiennent leurs efforts financiers dans ce domaine. L'engagement de l'économie privée, qui saura se montrer généreuse et attractive, est aussi indispensable. De notre côté, nous comptons avec optimisme sur les futurs projets cantonaux.

6. L'initiative PPP-ésn, cap sur la réussite

Mesdames et Messieurs,

« L'école sur le net » s'engage sur la voie express à bonne allure. Elle a aux commandes des partenaires solides, garants de sa réussite. Un « partenariat public-privé » a l'avantage de permettre tant aux pouvoirs publics qu'aux entreprises privées de s'engager en fonction de leurs forces et de leurs compétences.

**L'initiative PPP-ésn,
vision de terminus**

Je suis sûr que les élèves, les enseignants et la population suisse sauront monter avec nous dans ce train pour participer à l'avènement de la société de l'information.